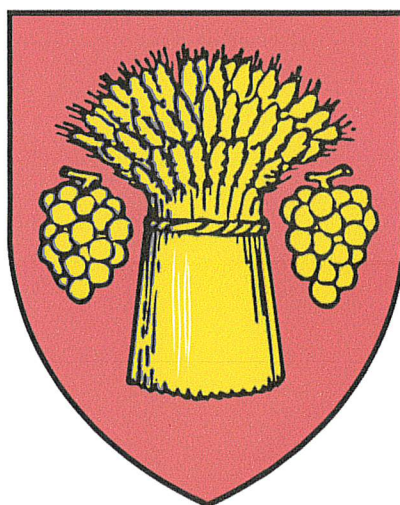


**Commune de Vich, Procès-verbal No 10, 2016/2021
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL
du 4 décembre 2018
tenue à la Salle communale à 20h00**



➤	Mot de bienvenue du Président	86
➤	Assermentations	87
➤	Appel nominal	87
➤	Adoption du procès-verbal du 02.10.2018.....	87
➤	Adoption de l'ordre du jour proposé.....	88
1.	Préavis n°2/2018-2019 – Adoption du budget du ménage communal pour l'année 2019.	88
2.	Préavis n°3/2018-2019 – Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE).	88
3.	Liste des préavis connus pour la prochaine séance.....	88
➤	Communication municipale	88
➤	Communications du bureau.....	90
➤	Propositions individuelles et divers	91
➤	Contre-appel.....	92
➤	Clôture de la séance	92

➤ MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le **Vice-Président**, M. **Goran JOVANOVIC** salue l'Assemblée, la Municipalité, la boursière M^{me} **Mathilde CHEVALLEY** et la présence de M. le Préfet **Jean-Pierre DERIAZ**. Il nous fait la lecture de la lettre de démission de M. **Charles de MESTRAL**, notre Président.

M. le Préfet **Jean-Pierre DERIAZ** explique qu'il est présent ce soir à Vich, pour le début de ce Conseil Général. Il devrait être à Coinsins, à Perroy ou à Prangins mais a choisi Vich, au vu de ce cette décision précipitée et délicate. Il a reçu cette lettre de démission ce week-end et celle-ci l'a attristé, parce qu'un Président de Conseil Général qui démissionne avec effet immédiat c'est surprenant. Il remercie la présence de M. **Charles de MESTRAL** avec qui il a eu de bons et longs échanges, qui a mis beaucoup d'attachement à sa fonction et qui a voulu tout au long valoriser le Conseil Général, qui s'était même déplacé pour une sortie exceptionnelle à la salle du Grand Conseil de Lausanne. M. le Préfet **Jean-Pierre DERIAZ** a envoyé la lettre à sa collègue M^{me} le Préfet **Chantal TURIN** et ils se sont demandés s'ils n'avaient pas « loupé quelque chose » concernant la Commune de Vich, pour recevoir une démission aussi subite. Ceci reste une décision propre à M. **Charles de MESTRAL**. Il ne cache pas les difficultés de relation au sein de la Municipalité et avec le Syndic en particulier. Au reçu de cette nouvelle, il a pris contact avec le Vice-Président M. **Goran JOVANOVIC** et le Syndic M. **Michel BURNAND**, pour des explications. Il demande de garder le calme dans la Commune et d'éviter les rancunes envers la Municipalité ou le Conseil Général. Il aimerait déjà ce soir rajouter un point à l'ordre du jour pour l'élection d'un nouveau Président. Il renouvelle les remerciements pour la collaboration précise et quelquefois musclée avec M. **Charles de MESTRAL** qui a valorisé le pouvoir délibérant durant deux ans et demi.

Il ouvre la discussion pour des questions.

M. **Bernard GEHRI** est surpris de cette nouvelle et au nom du Conseil Général il remercie M. **Charles de MESTRAL** de tout ce travail accompli et de sa façon de gérer les Conseils et comprenant des explications toujours claires et utiles. Il le remercie également pour son investissement dans cette fonction.

L'assemblée applaudit longuement M. **Charles de MESTRAL**.

La parole à M. **Charles de MESTRAL**. Il explique que le cadre général de cette fonction est un mandat annuel certes renouvelable. Il était parti pour un an, par symétrie avec la commune de Commugny où son père y était président et n'avait fait que 12 mois de mandat. M. **Charles de MESTRAL** a par la suite prolongé son mandat, essentiellement avec le plaisir des contacts établis avec tous les membres du Conseil Général et de la collaboration avec la Secrétaire du Conseil et le Vice-Président, qui sont des personnes humbles et efficaces. Mention particulière pour le Vice-Président qui est un épicier courageux. Son mandat comprenait un espace hostile, les mauvaises tentatives ont échoués et la Commune n'en a pas été affectée, mais tout le monde n'a pas la dimension requise. Tout espoir d'un recadrage réussi reste inutile et sans succès. Cette atmosphère hostile s'est alourdie ces derniers temps. Il pense que cette décision tombe plutôt bien, puisque notre Vice-Président peut depuis cette année tenir le bureau de dépouillement lors des votations ou élections fédérales et donc il peut se substituer au président.

L'assemblée applaudit M. **Charles de MESTRAL**.

M. **Claudio GRECO** remercie le travail du Président et il demande un retour de la Municipalité. Le Syndic M. **Michel BURNAND** exprime le fait que la Municipalité ne désire pas s'exprimer.

M. **Éric PASCHE** demande si l'élection d'un nouveau président est obligatoire ce soir.

M. le Préfet **Jean-Pierre DERIAZ** explique que non et au vu de la surprise de cette décision pour les conseillers présents de ce soir, ils peuvent reporter ce point à l'ordre du jour de la séance en mars. Mais il ne faudra pas trop le reporter, car la fonction d'un Président au sein d'une Commune est importante.

M. **Roger BRAND** étant l'ancien Président du Conseil, aimerait arranger les choses et reprendre son ancien poste en attendant, pour apporter de l'aide. M. le Préfet **Jean-Pierre DERIAZ** explique que ceci doit se faire en deux temps, en premier lieu, l'Assemblée doit accepter la modification de l'ordre du jour avec l'ajout de l'élection d'un nouveau Président et une fois l'ordre du jour modifié accepté, on pourra voter l'élection d'un Président.

M. **Jean-Pierre SUTTER** demande s'il est possible que le Vice-Président prenne un adjoint pour les futures votations. M. le Préfet **Jean-Pierre DERIAZ** répond que le Président peut faire appel à n'importe quel citoyen pour l'aider aux futures votations, aujourd'hui toute personne au bénéfice d'un Permis C peut aider au dépouillement des scrutins fédéraux. Il ne veut pas que l'Assemblée précipite les choses et comprend le désarroi et le fait de garder cette décision pour le prochain Conseil Général.

M. **Rodney RUBELI** exprime son désarroi également. Il demande si le bureau a déjà eu une discussion autour de ceci et aurait une proposition à nous faire. M. **Goran JOVANOVIC** précise que non, que nous bureau, avons appris cette décision le 1^{er} décembre, il y a deux jours. M. **Charles de MESTRAL** propose également son soutien au Vice-Président

M^{me} **Sonja FINDERS** remercie le travail du Président et invite à annoncer aux absents de ce soir la démission et une explication des tâches pour ce poste.

M. **Thierry ROLLINET** demande si M. **Goran JOVANOVIC** est disposé à rester en tant que Président, en attendant le prochain Conseil Général du mois de mars, M. **Goran JOVANOVIC** répond que oui, pour l'instant et, en réalité, il n'a pas d'autre choix !

M. **Kurt TRITTEN** demande de reporter cette élection au mois de mars prochain pour laisser du temps à la réflexion.

M. le Préfet **Jean-Pierre DERIAZ** se retire de cette séance et espère que les intervenants trouveront un consensus pour ces différends et souhaite une bonne suite de séance.

Nous poursuivons l'ordre du jour.

➤ **ASSERMENTATIONS**

Le **Vice-Président** invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation de M. **Hamzi NEZERI** qui devient un nouveau conseiller, après lecture et acceptation de la promesse. Il reçoit un dossier contenant tous les documents cités auparavant.

➤ **APPEL NOMINAL**

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **43** membres présents sur **72**, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

➤ **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 02.10.2018.**

La Secrétaire donne les corrections et elles y seront insérées.

Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants.

Le Syndic M. **Michel BURNAND** excuse M. **Richard STOECKLIN** et présente la boursière M^{me} **Mathilde CHEVALLEY**.

➤ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

Le **Président** demande s'il y a des commentaires sur cet ordre du jour. Aucun commentaire.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.

1. PREAVIS N°2/2018-2019 – ADOPTION DU BUDGET DU MENAGE COMMUNAL POUR L'ANNEE 2019.

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Antonella SALAMIN** pour la présentation de ce préavis. Les recettes sont évaluées au plus justes et avec un minimum de prudence, les charges sont évaluées à leur juste valeur également.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°2/2018-2019.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucun commentaire.

Nous passons au vote.

Le Préavis n°2/2018-2019 est adopté à l'unanimité.

2. PREAVIS N°3/2018-2019 – NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE L'ESPLANADE (AISE).

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Antonella SALAMIN** pour la présentation de ces statuts. Ils représentent la mise à jour en conformité avec la nouvelle loi.

Le **Président** donne la parole à la commission pour la révision des statuts de l'AISE. Lecture du rapport de la commission par M^{me} **Valérie MULLER**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°3/2018-2019.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune remarque.

Le Préavis n°3/2018-2019 est adopté à l'unanimité.

3. LISTE DES PREAVIS CONNUS POUR LA PROCHAINE SEANCE

Le **Président** donne la parole au Syndic M. **Michel BURNAND** pour la présentation des préavis connus.

- Le réaménagement du parking des Pralies

➤ **COMMUNICATION MUNICIPALE**

Le Syndic M. **Michel BURNAND** annonce des nouveautés pour le centre de tri. La reprise des plastiques pour le flaconnage sera prise en compte.

Il y a une filière qui en fait des granulées et sont utilisés pour des tapis etc.

Quelques nouveautés prochainement dans votre centre de tri

Collecte des plastiques de flaconnage



Il existe aujourd'hui 2 types de valorisation de la matière :

- **Recyclage** = Valorisation en matière: on récupère la matière qui les compose et on en fait des granulées de même matière ou des objets utilisant les mêmes matières
- **Incineration** = Valorisation en énergie: on récupère l'énergie qu'ils contiennent dans des installations ad hoc (incinérateurs) et on en fait de la chaleur de chauffage

Aujourd'hui le PET et les plastiques de flaconnage peuvent être recyclés et revalorisés en matière.

Suite à un accord signé avec notre prestataire Henny Transport, nous avons décidé de récupérer pour recyclage, tous les plastiques de flaconnage, qui seront valorisés par l'entreprise RC-Plast à Grandson.

Même si la priorité reste les dispositifs mis à disposition par les commerces de détails, notre centre de tri sera équipé prochainement de dispositifs pour collecter ces plastiques de flaconnage.




Conseil général 2018-12-04

Produits acceptés: recyclés
Ces plastiques seront récupérés prochainement au centre de tri

- Produits de nettoyage, lessive 
- Bouteilles de lait, crème 
- Shampoing, savons cosmétiques 
- Huiles, sauces, jus de fruits, vinaigres

Pensez à rapporter vos plastiques usagés en priorité dans les points de collecte des magasins. C'est aussi une manière de réduire vos coûts !

Produits à exclure: incinérés
Ces produits doivent être déposés dans des sacs taxés

- Films en emballages plastiques 
- Gobelets de yaourts 
- Barquettes de viande 
- Pots de plantes, 

Conseil général 2018-12-04

S'il y a des erreurs dans ce tri de flaconnages, les ballots seront refusés. Il rappelle aussi que normalement ces flacons sont repris par les magasins, c'est une autre filière possible. La loi impose aux magasins de reprendre ses déchets.

M^{me} **Eva SCHULTZ** demande s'il y a des différences de types de plastique entre les bouteilles de lait et de shampooing. M. **Michel BURNAND** répond que le tri se fera par la suite pour les différents plastiques.

M. **Jean-Pierre SUTTER** demande si les gros volumes en flaconnage, type estagnon de 5 ou 10 litres, seront repris. Le Syndic M. **Michel BURNAND** précise que pour l'instant il n'a pas cette information.

M. **Patrick VISINAND** demande s'il y aura un tout ménage pour tous les habitants de Vich, afin d'annoncer ce nouveau type de tri. Le Syndic M. **Michel BURNAND** répond que non, mais ils le verront sur place. Il prend note.

M. **André JAQUET** demande si le PET et le flaconnage seront distingués, sur le flanc des emballages la distinction est assez lisible. Le Syndic M. **Michel BURNAND**, confirme qu'effectivement OUI, le tri du PET reste.

M. **Luigi LONGHI** explique que les emballages des œufs PET lui ont été refusés il demande d'être précis sur les emballages qui seront pris en compte ou pas par la suite.

Le Syndic M. **Michel BURNAND** explique qu'il y aura une amélioration à la benne des encombrants, elle sera améliorée avec un nouvel élévateur. Il sera ajouté également une benne pour gérer le bois. Ceci coûtera moins cher que de tout brûler à Lausanne. Le bois sera récupéré pour faire des copeaux. La rampe n'est pas arrivée à cause des manifestations « des gilets jaunes » et est pour l'instant bloquée.

Lors d'un ancien Conseil Général il avait été demandé des cartes d'accès pour la déchetterie. Des cartes format carte d'identité seront fournies aux habitants pour accéder au centre de tri. M. **Mark TRITTEN** demande si une seule carte sera distribuée par famille. Le Syndic explique qu'effectivement il y aura une seule carte par famille, ceci sera sous forme de test sur une année.

M^{me} **Valérie MULLER** demande s'il est prévu d'harmoniser les sacs poubelles de Vich avec le Canton. Le Syndic M. **Michel BURNAND** explique qu'à l'époque il était Municipal responsable des déchets, il avait proposé d'harmoniser les sacs et il explique que le Conseil avait voté le fait de garder son sac pour payer moins de taxes.

Il explique également que le relevé pour le compteur d'eau est maintenant disponible sur le guichet virtuel de la commune. M. **Mark TRITTEN** exprime une recommandation. Il aimerait que la Commune rajoute une place pour un autre sous compteur.

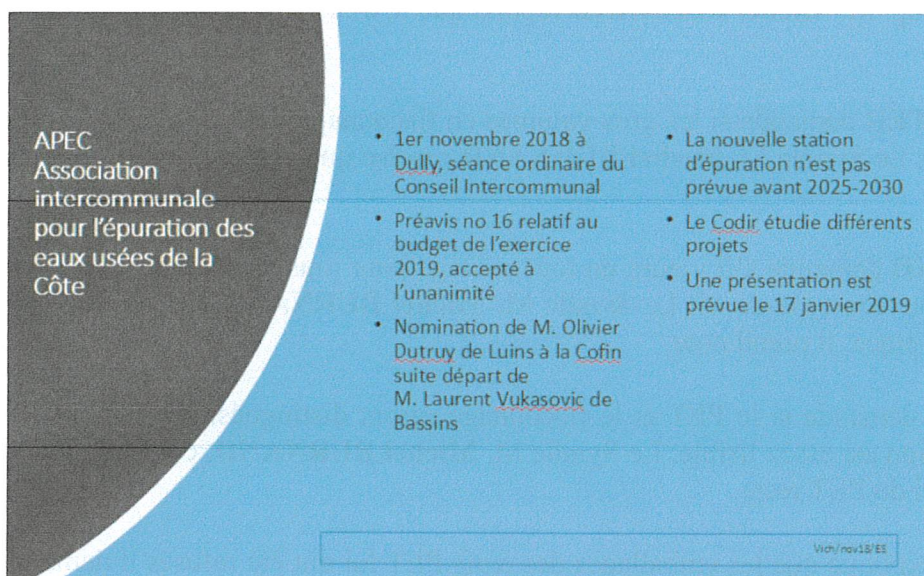
Le 2 janvier 2019 sera férié le ramassage des ordures sera reporté au 3 janvier 2019.

La construction du bâtiment multifonction avance bien, cette année encore il y aura la pose de la première dalle du second étage. Le directeur des travaux est là tous les mercredis, tout avance bien.

➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

➤ Divers

- Intervention et présentation de M^{me} **Eva SCHULTZ**, déléguée pour l'APEC.



➤ PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. **Jean-Pierre SUTTER** demande pourquoi on ne trouve pas sur le site de la Commune le plan des rues de la ville de Vich. Le Syndic M. **Michel BURNAND** explique que ce plan se trouve au pilier public, mais n'est pas sur le site. La Confédération nous oblige prochainement à mettre à disposition de tous, un certain nombre de document de la Commune. M. **André JAQUET** demande si ces documents seront en papier, le Syndic M. **Michel BURNAND** explique que non ils seront disponibles sur un site sur internet.

M. **Patrick VISINAND** demande si les Municipaux sont au courant des bagarres au sein de la cantine. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que ceci est exagéré elle relève le fait que certains enfants sont des perturbateurs, ils ont reçu un courrier. Elle explique le fait qu'il n'y a pas eu de bagarre, M. **Patrick VISINAND** tient ces propos de source sûre. Elle explique que ce jour-là des enfants ont voulu mettre une barrière sur la scène, les responsables ont demandés de ranger et pour ceci ont fermé les portes, ensuite ils ont pu sortir, mais il n'y a pas eu de bagarre. Les enfants ne sont pas toujours d'accord avec la séparation des enfants de la cantine et les pique-niqueurs. Des mesures sont prises et la Municipalité met en œuvre des moyens pour que les repas de midi se passe dans une bonne ambiance. M. **Patrick VISINAND** demande s'il peut transmettre le numéro de téléphone de M^{me} **Antonella SALAMIN** à ces parents qui sont venus lui raconter ces faits et reprendre la discussion en interne.

M. **Mark TRITTEN** remarque l'augmentation des crottes de chiens. Il comprend que cela soit difficile de ramasser la crotte de chien avec une main et dans l'autre l'iPhone, mais il demande d'être un peu plus avenant avec ceci. Quelles sont les mesures que l'on peut prendre pour intervenir lorsque l'on voit quelqu'un qui ne ramasse pas la crotte ?

M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que mis à part la discussion, il n'existe rien d'autre à faire. Il y aura une action « Coup de poing » pour rappeler le fait de ramasser les crottes. Les chiens doivent être tenus en laisse vers l'école, préau, arrêt de bus et terrain de foot. La voirie aura des panneaux mobiles disponibles. Des amendes d'ordre existent, mais pour les appliquer, il faut apporter des modifications au règlement. M^{me} **Joëlle BRAND** explique qu'il y a eu l'augmentation des taxes pour les chiens et cet argent pourrait être utilisé à cet effet.

M. **Luigi LONGHI** est propriétaire de chiens. Il ramasse la plupart du temps les crottes de ses chiens mais il remarque que les déchets sur les places citées plus haut, ne sont pas que des crottes de chiens. Il explique qu'un chien ne fait pas plus de dégât qu'un chat. Il trouve que la taxe à Vich est énorme et trouve cette politique anti chien assez inconfortable. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que la taxe des chiens est de 200 CHF, dont 100 CHF pour l'Etat. Le préavis est passé il y a moins de cinq ans et le Conseil Général l'avait accepté, nous ne reviendrons pas sur cette taxe. M. **Luigi LONGHI** explique que le fait de stigmatiser les propriétaires de chiens et non pas la responsabilité des gens qui laisse leur déchet sur les places est délicate. M. **Jean-Claude BISSAT** explique que l'exercice de surveillance est compliqué, s'il faut surveiller tout le monde et surtout sur les soirées les plus longues. C'est de la discipline et de la responsabilité de chacun de ramasser ses propres déchets et les crottes de chiens.

M. **Bernard GEHRI** demande des nouvelles pour la date d'ouverture de la Croix Verte, le Syndic M. **Michel BURNAND** explique qu'il y a un nouveau gérant, mais que la Croix Verte appartient à une entreprise privée.

M. **Luigi LONGHI** annonce la soirée « Raclette à gogo » pour le Téléthon du SDIS, le samedi 8 décembre 2018 à la salle communale de Gland.

M^{me} **Nathalie STREIT** annonce au nom des Vichamines qu'une chorale de Gospel chantera à l'église et sera suivi d'un apéro ce dimanche 9 décembre 2018.

M^{me} **Belinda SCHAEER** demande dans le but d'économie d'énergie, s'il ne serait pas possible de baisser l'intensité de l'éclairage. M. **Jean SOMMER** explique qu'il y a une étude en cours sur tous les éclairages des rues de Vich. Les intensités des éclairages sont en étude avec la SEIC. Sur la route de Gland, qui fait un peu piste d'atterrissage, la Municipalité travaille sur le réglage des vasques perlées seront enlevées et remplacée pour étude. Certains éclairages seront baissés en intensité, ou avec une autre ampoule ou encore, il est envisagé l'extinction totale nocturne. L'économie d'énergie est importante mais surtout la sécurité.

M. **André JAQUET** demande si on peut envisager des éclairages intelligents seulement quand quelqu'un passe. M. **Jean SOMMER** explique que l'étude de cette option avec la SEIC est envisagée, mais il ne semble pas très économique, car Vich étant proche de la forêt, tous les animaux passant allumeront les éclairages. Un préavis sera proposé devant le Conseil Général.

➤ CONTRE-APPEL

Le **Président** dispense l'assemblée du contre-appel.

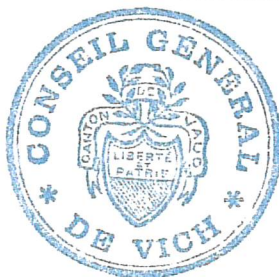
Le **Syndic** exprime le fait que nous terminons une belle année 2018. Tous les travaux commencés depuis 2013 pour les routes sont terminés. Le nouveau projet de ce bâtiment multifonction, est un beau projet. Il remercie les Municipaux ses collègues, l'administration communale et le bureau du Conseil Général, les entreprises qui travaillent sur les projets, les associations locales, et le journal Vich'Fait qui animent le village. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

➤ CLÔTURE DE LA SÉANCE

Clôture de la séance à 21h30.

Au nom du Conseil Général

Le Vice-Président
Goran Jovanovic



La Secrétaire
Valérie Zeender

